



République française

AUDE

Commune de ANTUGNAC

Séance du 17 janvier 2025

Membres en exercice :

9

Date de la convocation: 07/01/2025

dix-sept janvier deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe COMTE

Présents : 8

Votants: 9

Pour: 9

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Patrice BOUSQUET, Philippe COMTE, Florence FROU, Didier SACCO, Christophe SALVAT, Ferdinand HUGEL, Vera BLAGEVA, Carole VERGÉ

Représentés: Aurore HUGEL représentée par Ferdinand HUGEL

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Patrice BOUSQUET

Objet: Convention d'adhésion au service de médecine professionnelle du Centre de Gestion de l'Aude - DE_005_2025

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude a rédigé de nouvelles conventions pour l'adhésion des communes au service de médecine professionnelle et préventive. L'actualisation prend effet à compter du 1er janvier 2025. Monsieur le Maire précise que la commune est obligée d'adhérer à un service de médecine professionnelle, il propose donc d'approuver la nouvelle convention, la commune étant déjà liée au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude par convention.

Il donne lecture de la convention.

Le Conseil Municipal,

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

- Approuve la nouvelle convention actualisée à compter du 1er janvier 2025.

- Autorise M. le Maire à signer cette convention.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-

Date de transmission de l'acte: 21/01/2025
Date de réception de l'AR: 21/01/2025
011-211100102-DE_005_2025-DE
A G E D I

signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,
Philippe COMTE
Signé

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié

Date de transmission de l'acte: 21/01/2025
Date de reception de l'AR: 21/01/2025
011-211100102-DE_005_2025-DE
A G E D I